



29 mai 2019

Audition de CMA France par la mission d'information de l'Assemblée nationale sur les coûts engendrés par le mouvement des « gilets jaunes »

Les premières évaluations auprès du réseau des artisans font état de baisse de chiffre d'affaires entre 20 à 50 % selon les territoires touchés

*Le président de CMA France, Bernard STALTER, a été auditionné mardi 28 mai 2019 par les membres de la mission commune d'information de l'Assemblée nationale sur les conséquences économiques, sociales et budgétaires du mouvement des gilets jaunes. Il a alerté les députés sur les situations très difficiles dans lesquelles se trouvent de nombreux artisans. Il leur a également rappelé les six priorités pour l'artisanat issues du « Grand débat de l'Artisanat » que CMA France a organisé en parallèle du Grand débat national. **Des mesures d'aides complémentaires et de simplification sont nécessaires pour pallier les manques à gagner et assurer la pérennité d'un grand nombre d'entreprises artisanales sur le territoire.***

Pour l'Artisanat le mouvement des Gilets jaunes a entraîné une **perte moyenne de 20 à 50 % de chiffres d'affaires** selon les territoires, dans les métiers de services cette perte est estimée à 50 % dans les métropoles qui ont connu (et connaissent encore) des manifestations plus ou moins importantes et plus ou moins violentes. **Les secteurs des services et de l'alimentaire sont les plus touchés, mais ceux du bâtiment et de la production ne sont pas épargnés.** Il est désormais évident que le manque à gagner pour les artisans ne sera jamais récupéré... Les artisans impactés par le mouvement des gilets jaunes l'ont été très lourdement, et **il convient d'ajouter au préjudice économique un préjudice moral non négligeable** qui, lui, est impossible à chiffrer : **« de nombreux artisans et leurs employés ont peur d'aller travailler le samedi ».**

Le président Bernard Stalter a tenu à préciser que la plupart des artisans touchés par le mouvement ne sollicitent pas les aides publiques auxquelles ils ont pourtant droit car **les procédures sont trop longues, complexes et souvent inadaptées à leur réalité.** Il a plaidé en faveur d'une réelle **simplification des procédures** et pour un accompagnement adapté, rappelant l'expertise et la mission de conseil du réseau des CMA... **Il a surtout appelé de ses vœux un choc de confiance, en baissant les charges et en facilitant l'aide à l'embauche,** mesures parmi les plus attendues par l'ensemble du secteur de l'Artisanat.

CONTACT PRESSE

Nicolas Therby 01 44 43 10 56 / 06 18 61 57 35 – presse@apcma.fr